

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 25 novembre 2025

Séance ordinaire, tenue à 20 h 00 à la salle du Conseil municipal

Présent-e-s : Mmes et MM. Lauren Baddeley, Ariane Chassot, Maxime Cabot, Mirella De Fusco Fehlmann, Philippe Doerks, Aude Echard, Peter Flükiger, Sophie Gentil, Marie-Laure Graf, Julie Honegger, Natacha Jacquemoud, François Jesus, Rima Laube, Sandra Marconi, Antoine Mayerat, Christian Perrier, Fabienne Regad, Bernard Riedweg, Jean-Daniel Vez, Stéphane Vuille, Marie-Laure Wäfler, Guillaume Zufferey

Excusée : MM. Pierre Jordi, Matthieu Riedweg, Lionel Rossini

Assistent à la séance : Mme Guylaine Antille, Maire
M. Karl-Anton Baumann, Conseiller administratif
M. Cyril Huguenin, Conseiller administratif
M. François Stocco, Secrétaire général
Mme Emmanuelle Vidal, Secrétaire générale adjointe
M. Yves Duchosal, Chef du service des finances
Mme Isabelle Sermondade, Assistante du Conseil municipal
Mme Léa Boisadam, procès-verbaliste

Ordre du jour :

1. Acceptation de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 28 octobre 2025
3. Communications du bureau du Conseil municipal
4. Communications du Conseil administratif
5. Proposition(s) individuelle(s)
6. Budget 2026
 - a) Rapport de la commission Finances et administration - FA du 7 novembre 2025
 - b) Vote du budget 2026
 - c) Vote de la contribution au fonds intercommunal pour le développement (FIDU)
7. Propositions du Conseil administratif :
 - a) Transfert du club-house du tennis-club et de sa pergola du patrimoine administratif au patrimoine financier
 - Rapport de la commission « Finances et administration - FA » du 14 novembre 2025
 - Projet de résolution
 - b) Transfert de la Ferme agro-urbaine de Bernex du patrimoine administratif au patrimoine financier
 - Rapport de la commission « Finances et administration - FA » du 14 novembre 2025
 - Projet de résolution
 - c) Convention avec l'État de Genève relative au projet de la Goutte de Saint-Mathieu
 - Rapport de la commission « Finances et administration - FA » du 14 novembre 2025

Commune de Bernex

- Projet de résolution
- d) Comptes et crédits budgétaires supplémentaires 2025
 - Rapport de la commission « Finances et administration - FA » du 14 novembre 2025
 - Projet de résolution
- 8. Propositions du Conseil municipal
 - a) Motion de Madame Natacha JACQUEMOUD, groupe ACB, relative aux 25 ans du Refuge de Darwyn à Bernex
 - Rapport de la commission « Finances et administration - FA » du 14 novembre 2025
- 9. Informations
- 10. Questions

Le Président, M. François Jesus, ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il salue en premier lieu la présence d'Alain Grosclaude, photographe, qui prendra des photos de la séance. Le Président salue ensuite la présence de la Maire, Mme Guylaine Antille, des Conseillers administratifs, M. Karl-Anton Baumann et M. Cyril Huguenin (le Président souligne le plaisir de l'accueillir) ainsi que du secrétaire général, M. François Stocco, et de la vice-secrétaire générale, Mme Emmanuelle Vidal. Le Président salue également la présence de Mme Isabelle Sermondade, assistante du Conseil municipal, ainsi que de la procès-verbaliste et du chef du service des finances, M. Yves Duchosal.

Le Président salue ensuite le public venu nombreux ce soir et lui rappelle de s'abstenir de faire des commentaires et d'enregistrer la séance.

Au nom du Conseil municipal, **le Président** adresse ensuite à M. Vuille et à sa famille ses pensées les plus sincères et tout sa sympathie suite au décès de son père.

Enfin, **le Président** excuse MM. Matthieu Riedweg, Lionel Rossini et Pierre Jordi.

1. Acceptation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté par 21 voix pour, à l'unanimité des membres présents.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 28 octobre 2025

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 28 octobre 2025 est adopté par 21 voix pour, à l'unanimité des membres présents.
--

3. Communications du bureau du Conseil municipal

Le Président annonce que le bureau a reçu en date du 18 novembre 2025 un courrier de l'association « défense de la classe moyenne » signé par son président Walter Bisol. Il sera traité lors du prochain Conseil municipal, au mois de décembre.

4. Communications du Conseil administratif

Mme la Maire, Guylaine Antille, fait part de la communication suivante :

Question posée lors de la séance du 28.10.2025

Commune de Bernex

Question de M. Flükiger

Déclaration officielle sur la situation humanitaire à Gaza :

1. Sur quelle base légale ou réglementaire le Conseil administratif s'est-il appuyé pour signer cette déclaration sans consultation préalable du Conseil municipal ? Quels ont été les critères ou motivations ayant conduit à cette prise de position, et comment celle-ci s'inscrit-elle dans les compétences communales définies par la Loi sur l'administration des communes (LAC) ?

Le Conseil administratif s'est appuyé sur ses compétences générales de gestion et de représentation de la commune pour signer la déclaration dénonçant la situation humanitaire à Gaza. En effet, selon la LAC, (Loi sur l'administration des communes), il dispose d'une certaine autonomie pour mener les affaires courantes et représenter la commune. En tous les cas, le règlement communal n'interdit pas explicitement au Conseil administratif de prendre position sur des affaires internationales.

La signature de cette déclaration relève donc davantage de l'exercice de la liberté de prise de position du Conseil administratif sur un sujet d'actualité et d'intérêt humanitaire, plutôt que d'une décision nécessitant une base légale ou réglementaire spécifique.

2. Le Conseil administratif envisage-t-il de consulter le Conseil municipal ou la population pour de futures déclarations similaires portant sur des enjeux internationaux ?

En vertu de ses prérogatives explicitées précédemment, le Conseil administratif n'envisage pas de consultation du Conseil municipal sur ce type de sujet.

3. Quelles mesures le Conseil administratif a-t-il prises ou prévoit-il de prendre pour informer la population de Bernex de cette déclaration et de ses implications ?

La décision du Conseil administratif de répondre à l'appel pour soutenir la déclaration du 21 mai dernier relative à la situation humanitaire à Gaza a été rendue publique lors du précédent Conseil municipal du 28 octobre dernier. De plus, l'administration tient à disposition des conseillers et conseillères municipales les documents complémentaires suivants : liste des villes et communes signataires de la déclaration et courrier du Conseiller fédéral daté du 2 juillet accusant réception de la déclaration.

Initiative contre la salle de spectacles à Lully

Le Conseil d'Etat a constaté le non-aboutissement de l'initiative communale intitulée "Non à une dépense de 26 millions pour la salle de spectacle à Lully. Un chantier qui donne le vertige". 256 signatures ont été déposées. Le nombre de 399 signatures tel qu'exigé par la loi n'étant pas atteint, l'initiative n'a pas abouti.

Convention Chavaz - rectificatif

Contrairement à ce qui avait été indiqué lors du Conseil municipal du 28 octobre dernier, la Commune de Bernex n'est pas propriétaire du parking de la Raiffeisen, mais au bénéfice d'une servitude d'usage pour parking public.

Plan directeur cantonal 2030

Le Conseil d'Etat a accusé réception de la résolution du Conseil Municipal de Bernex relatif à la mise à jour du plan directeur cantonal 2030. Il indique que les observations formulées par la commune serviront à faire évoluer le projet avant sa transmission au Grand Conseil. Une synthèse des remarques et prises de position des communes genevoises sera par ailleurs publiée début 2026 sur le lien www.ge.ch/document/plan-directeur-cantonal-2030-mis-jour.

5. Proposition(s) individuelle(s)

Aucune proposition individuelle.

6. Budget 2026

Le Président rappelle en préambule que les éventuels amendements qui seront proposés doivent lui être remis par écrit.

a) Rapport de la commission Finances et administration - FA du 7 novembre 2025

Mme Marconi, secrétaire de la commission Finances et administration, donne lecture du rapport de la commission Finances et administration du 7 novembre 2025.

Madame, Monsieur,

Réunie en séance ordinaire le 5 novembre 2025, la commission Finances et administration a examiné le projet de budget 2026 en présence de Mme Guylaine Antille, conseillère administrative, M. Yves Duchosal, chef du service des finances et M. François Stocco, secrétaire général.

Avant l'étude du budget, le plan des investissements est présenté à la commission listant les projets, votés ou intentions, sur 5 ans. Ce plan est révisé au minimum deux à trois fois par année. Il est rappelé que les investissements possibles se montent environ à 15'000'000.- compte tenu de la capacité financière de la commune et des moyens en ressources humaines pour mener à bien les projets.

La commission passe à l'étude du budget 2026 tel que présenté par le conseil administratif lors du dernier conseil municipal. Chaque groupe fait part de ses intentions :

- le Parti socialiste ne souhaite pas modifier le budget, le déficit prévu étant dû aux prévisions fiscales reçues récemment et dont nous sommes tributaires. Les chefs de service ont fait un très bon travail pour arriver à l'équilibre avant cette annonce de l'AFC.*
- Les Verts sont ouverts à certaines propositions mais qui n'impactent pas le service et l'offre à la population.*
- L'ACB, le Centre et le PLR vont proposer des économies dans divers domaines.*

La commission passe à l'étude du budget.

0220.0006.31020.001 Publications communales

Proposition de diminuer de Frs 10'000.- , un commissaire estime que le nouveau graphisme du journal peut être reporté.

Par 4 oui, 4 non, 1 abstention (9 membres présents), la proposition est refusée

2192.0006.31700.000 transport des élèves , frais de déplacement

Proposition d'augmenter de Frs 10'000.- ce poste pour les courses avec le bus scolaire ce qui permettra d'ajouter quelques courses pour l'école de Lully.

Par 5 oui, 2 non, 2 abstentions (9 membres présents), la proposition est acceptée

3210.0000.31100.000 bibliothèque, mobilier et agencement

Suppression de Frs 7'000.- pour le remplacement des poufs jugés trop chers

Par 5 oui, 4 non (9 membres présents), la proposition est acceptée

Commune de Bernex

3290.0034.31990.999 art en plein air

Suppression des Frs 10'000.- pour l'exposition Ephémère et Durable, exposition inter-communale au bord de l'Aire.

Par 4 oui, 4 non, 1 abstention (9 membres présents), la proposition est refusée

3410.0000.31110.011 zone sportive du Signal, équipement sportif

Suppression du terrain de beach volley pour un montant de Frs 45'000.-, compte tenu du caractère non écologique du sable apporté ainsi que la possibilité d'utiliser les terrains de beach volley des Evaux.

Par 5 oui, 3 non, 1 abstention (9 membres présents), la proposition est acceptée

3410.0005.31400.000 divers terrains de sport, entretien terrains et installations extérieures

Certains commissaires estiment que les poutres du terrain de pétanque sont encore en bon état et qu'une demande pourrait être faite au club de pétanque pour participer aux frais si besoin. Ils demandent donc la suppression de Frs 20'000.- pour le changement de ces poutres.

Par 7 oui, 2 non (9 membres présents), la proposition est acceptée

6150.0001.30100.000 routes communales, salaires personnel permanent

Une commissaire demande la suppression du nouveau poste de cantonnier pour un montant de 82'000.-.

5 oui, 4 non (9 membres présents), la proposition est acceptée.

3420.0218.31990.999 activités de proximité Saint-Mathieu, frais divers

Il s'agit des animations proposées dans le local de Saint-Mathieu, cours de français, soirées jeux, etc. Une commissaire estime que ces activités ne doivent pas être payées par la Commune, qu'une association pourrait s'en charger et donc propose de supprimer le montant de Frs 22'500.-

3 oui, 4 non, 1 abstention (8 membres présents), la proposition est refusée

5930.0000.36380.000 Aide au développement, aide humanitaire et développement

Cette aide est calculée selon le 0,7 % du budget. Des commissaires désirent plafonner cette aide à un montant fixe de Frs 300'000.-, donc une diminution de Frs 48'340.- ce qui représenterait environ 0,6 %.

4 oui, 4 non, 0 abstention (8 membres présents), la proposition est refusée

0110.0000.31300.020 Conseil municipal, réceptions, repas, protocoles

Un commissaire demande une augmentation de Frs 4'000.- car apparemment le montant budgété ne suffit pas pour les repas de commission et les apéritifs du Conseil Municipal. Quelques pistes sont évoquées pour des économies également.

2 oui, 5 non, 1 abstention (8 membres présents), la proposition est refusée

L'étude du budget étant terminée, la commission passe au vote et vous recommande par

4 oui, 3 non, 1 abstention (8 membres présents)

D'accepter le projet de budget 2026 avec les modifications effectuées ajout de Frs 10'000.- et suppression de Frs 154'000.- pour un total des charges de Frs 49'630'000.-, un total des revenus de Frs 49'299'000.- et un résultat net de Frs - 331'000.-.

Le Président passe la parole à Mme Antille avant d'ouvrir la discussion.

Mme Antille repositionne dans leur contexte les travaux budgétaires. L'avant-projet de budget prévoyait pour rappel un excédent de revenus de CHF 46'000.-. De très mauvaises nouvelles ont ensuite été reçues de la part de l'administration fiscale le 22 octobre avec un manque à gagner de CHF 870'000.-, ce qui a conduit à présenter au mois d'octobre un déficit de CHF 475'000.-.

En plus des travaux effectués en commission, des mesures d'économies ont été votées par le Conseil administratif en sa séance du 12 novembre : tout d'abord, l'indexation des salaires est passée de 0,7 à 0,5 % conformément au taux qui a été présenté. Une nouvelle estimation est attendue à la fin du mois de novembre (cette estimation fera foi selon les statuts). Cette diminution de 0,2 % a engendré une économie de CHF 74'310.-. L'aide humanitaire a été calculée à hauteur de 0,7 % avec une diminution de CHF 2'840.-. Enfin, les charges financières ont été diminuées de CHF 1'850.-, tandis que les droits de fouilles et les taxes pour l'école de musique ont été augmentés à CHF 32'000.-, respectivement CHF 30'000.-, pour un total de 141'000.- d'économies, ce qui conduit à un budget déficitaire de CHF 190'000.-. S'agissant des frais de personnel, la suppression du poste de cantonnier a induit une baisse des charges et des biens et services par rapport à 2025.

Le Président ouvre le débat.

Mme Graf donne lecture de la déclaration suivante pour le groupe PS :

Ce soir nous avons à nous prononcer sur le document le plus politique de notre travail de conseillère et conseiller municipal : le budget pour l'année à venir. Il s'agit du premier budget de cette législature, qui va donner le ton des années qui s'annoncent.

Ce budget est le fruit d'un intense travail mené par les services municipaux, en collaboration et sous la supervision du Conseil administratif durant l'été, dont le résultat en première mouture était un budget à l'équilibre. Pourtant, services et autorités qui ont dû remettre l'ouvrage sur le métier suite aux prévisions revues à la baisse de l'administration fiscale cantonale arrivées après la présentation de l'avant-projet de budget. Je tiens ici au nom du groupe socialiste à toutes et tous les remercier pour leur travail et leur investissement. Des remerciements particuliers à M. Yves Duchosal qui a su éclairer les lanternes de la commission finances « version » législature 2025-2030 avec rigueur et précision, non sans une touche d'humour.

Je l'ai dit, ce budget va donner le ton des années qui s'annoncent. Il va donner le ton en termes d'avenir financier pour la commune de Bernex, et ce ton, comme socialiste, ne nous plaît pas. En effet, nous savons que les communes sont de plus en plus sollicitées par le canton pour prendre à leur charge des prestations de nature cantonale. Les communes ont également à leur charge des prestations que le canton n'offre pas. Quand, au lendemain de la votation, le président du PLR cantonal se réjouissait de la victoire et affirmait dans un quotidien gratuit que les communes, je cite « doivent pouvoir assumer une perte de 100 millions » et qu'« avec de bonnes perspectives [...] il n'y a pas de risque pour les prestations », permettez-nous de ne pas partager cette lecture, tant les budgets du canton que de nombreuses communes voient leurs déficits exploser. La situation est difficile pour Bernex, qui je tiens à le rappeler, fait face à un développement important qui engendre des coûts en termes d'infrastructures qui reviennent totalement à la commune. À cette situation s'ajoutent des charges de transfert qui augmentent de manière incompressible et une volonté du canton d'augmenter les transferts de charges vers les communes. Il devient donc difficile pour l'échelon communal, qui n'a que très peu de prérogatives quand bien même il est l'échelon le plus proche du terrain, de la population et de ses besoins, de maintenir des prestations de qualité. C'est pourtant ce qu'a essayé de faire au mieux le Conseil administratif qui porte in corpore ce budget.

Ce budget va également donner le ton en termes de posture politique. Plusieurs attitudes sont possibles face à ce budget. Celui-ci est certes déficitaire, mais le déficit a été quelque peu réduit par des coupes opérées en commission des finances. Face à cela, il est possible d'adopter une posture dogmatique et de refuser le budget, soit en raison de l'existence d'un déficit, peu importe

Commune de Bernex

son ampleur, soit en raison des coupes effectuées en commission. Cela forcerait le Conseil administratif à revenir avec un budget, sachant qu'il a déjà effectué le travail de coupes qu'il estimait nécessaire et tenable entre l'avant-projet et le projet de budget. Cela pourrait même aller jusqu'à mettre en péril l'existence même d'un budget 2026, et forcerait l'administration à fonctionner sur le principe plus qu'inconfortable des 12^{ème} provisionnels.

L'autre option est de faire preuve de pragmatisme. De partir du principe que le Conseil administratif, avec les différents services et le Conseil municipal ont tous fait leur travail, et l'ont bien fait. De partir du principe que la Commission des finances, où tous les partis sont représentés et ont pu faire leurs propositions, a fait son travail comme elle l'estimait le plus juste. Et que le résultat qui nous est proposé ce soir est le fruit d'un consensus et d'une volonté de trouver un équilibre entre réalité des chiffres et volontés politiques. Vous le comprendrez, c'est cette posture qu'a décidé d'adopter le parti socialiste ce soir. Nous allons serrer le poing dans notre poche et accepter un budget qui ne nous plaît pas par plusieurs aspects. Il ne nous plaît pas car il touche à des prestations existantes ou souhaitées, qui plus est des prestations gratuites.

Dans une période où le coût de la vie augmente, où les frais d'assurance maladie et de loyer plombent les budgets des ménages des classes moyennes et populaires, l'accès à des prestations sportives ou culturelles gratuites et proches de chez soi représentent une bouffée d'oxygène bienvenue. Une majorité de la Commission des finances a estimé qu'au vu de la situation financière de la commune, celles-ci n'étaient pas nécessaires. Dont acte. Il ne nous plaît pas parce qu'un poste que les services et le CA estimaient nécessaire a été retoqué pour cette année par une majorité de la commission. Dont acte. Il ne nous plaît pas car il ne nous laisse pas la possibilité de se projeter sur des prestations qui n'existent pas ou plus, qui sont pourtant essentielles et qui s'avèreraient importantes. Je pense par exemple à un renforcement des activités intergénérationnelles, qui au vu du vieillissement de la population et des retours d'expériences extrêmement positifs pourraient améliorer la qualité de vie d'une catégorie de la population souvent fragilisée. Notre situation financière précaire ne nous laisse pas la possibilité de penser des nouvelles prestations. Dont acte.

Malgré tout, ce budget permet tout de même de maintenir la grande majorité des prestations variées et appréciées des Bernésiennes et Bernésiens. Il permet également de maintenir des conditions de travail attractives, afin de pouvoir recruter des personnes de qualité au service de notre population. Ainsi, c'est pourquoi, sans nous satisfaire pleinement, nous voyons en ce budget un budget de compromis, sans compromission. Pour cela, nous voterons le budget tel que présenté ce soir, sans accepter un seul amendement. Pour faire face aux défis de la législature à venir, pour partir sur un bon ton, nous vous invitons à faire de même.

Mme Chassot donne lecture de la déclaration suivante pour le groupe PLR :

Le groupe PLR Bernex remercie le Conseil Administratif pour le travail réalisé sur le budget 2026 et surtout pour son souci d'en réduire le déficit entre les différentes présentations.

Chaque année, les discussions sur le budget, en commissions techniques et en commission finances, sont importantes, et le souci d'arriver à l'équilibre reste et restera toujours une priorité pour le PLR.

Contenir les dépenses de fonctionnement dans des proportions raisonnables ne semble pas être un mal, quand on sait que certains postes (GIAP, FASE, SIS, SCIAG, ORPC, Les Evaux, etc.) augmentent inéluctablement années après années.

Et bien entendu, chaque année, lorsque le PLR propose des réductions ou rend attentif à ne pas dépenser plus que les revenus attendus, revenus parfois espérés, on entend dire que nous réduisons les prestations à la population.

Commune de Bernex

J'ai fait un récapitulatif - sur ces dernières années - des nouvelles prestations offertes à la population bernésienne (car il n'est pas toujours juste de dire qu'on ne fait que réduire des prestations lorsque l'on parle du budget) et je vous en épargnerai la liste de montants :

- La crèche de Saint-Mathieu
- La patinoire
- Le parc des Molliers
- La ferme agro-urbaine
- Le parc de la Mare réaménagé
- Pour les habitants de Saint-Mathieu, la promenade du Décanat et autres aménagements
- La bibliothèque et toutes ses activités (bébé bouquine, la nuit des contes, etc...)
- Les terrains de football synthétiques rénovés (avec liège)
- Les subventions énergies - première étape
- AFJ Rhône Sud et Le Couffin, pour les gardes d'enfants
- Sans énumérer les diverses nouvelles activités culturelles, sociales et sportives (par exemple le subventionnement de 2 nouveaux clubs de hockey) qui ont émergé aux budgets au cours des 10/15 dernières années.

Alors oui, le PLR Bernex a parfois refusé le budget, mais pas dans le but de réduire des prestations aux Bernésiens. Plutôt par souci de défendre des finances saines, de mener une gestion financière en adéquation avec nos revenus et d'anticiper les coûts futurs des investissements importants auxquels la Commune fait et va devoir faire face (Rue du Village, rénovation des écoles, nouveaux quartiers).

Prioriser ces investissements, demander aux Conseillers administratifs d'en définir au mieux les impacts financiers sur les années futures, tant au niveau du financement, des amortissements que des coûts de fonctionnement, c'est bien là le travail que nous devons faire en notre qualité de Conseillers municipaux.

L'analyse du budget est une première étape, le suivi attentif et critique des demandes de crédit d'investissement, amenées tout au long de l'année, en est une conséquence tout aussi importante. Chaque demande de crédit est une dépense future, mais aussi une prestation à la population.

Je reprendrai ici les mots d'un confrère PLR :

« Lors du traitement du budget, nous défendons une ligne constante :

- *Pas de déficit structurel*
- *Pas de création de postes sans justification solide*
- *Pas de budget militant*

Mais une gestion rigoureuse, lisible et au service des Bernésiens ».

Le groupe PLR présentera ce soir quelques amendements pour tenir la ligne de ce qui avait été demandé et refusé en Commission des finances.

M. Vuille ne répètera pas les propos de Mme Graf car les Vert.e.s adhèrent en tous points à ce qui a été dit. Les Vert.e.s n'accepteront pas d'amendements ce soir. M. Vuille s'adjoint ensuite aux remerciements adressés à l'administration et au Conseil administratif pour l'excellent travail de préparation du budget, considérant les prévisions désastreuses (et qui le sont toujours) de la part de l'AFC. Pour rappel, ces prévisions étaient désastreuses en 2023 pour finir avec un bénéfice de 1,4 milliard de francs. En 2024, elles étaient à nouveau désastreuses pour finir avec un bénéfice d'environ 50 millions de francs. Il s'agit du facteur incontrôlable que le système genevois impose de prévoir en début de budget. Or, un budget n'induit pas nécessairement des dépenses. En cours d'année, il est ainsi possible de revoir les demandes de crédit, vérifier les dépenses, se poser la question de la qualité des terrains de football. Le groupe des Vert.e.s fait confiance à l'administration pour faire du bon travail de ce côté sous une observation bienveillante et critique (s'il le faut) du Conseil municipal.

Commune de Bernex

Revenant sur le revenu d'impôts et les prévisions extrêmement pessimistes présentées au départ, **M. Vuille** tient à souligner la différence et l'effort déployés entre les deux présentations du budget faites au Conseil municipal. Si M. Vuille conçoit la prudence de la part du canton, une prudence excessive passerait toutefois assez mal auprès de la population. En terminant avec des centaines de millions de bonus dans les comptes, il s'agit d'impôts payés par la population et les entreprises. Cela pose donc la question suivante : quelles sont les prestations qu'il a fallu couper pour arriver à présenter des budgets en début d'année qui tiennent la route ? L'Union syndicale suisse a récemment publié une étude montrant que, de façon générale en Suisse, les cantons sous-estiment les revenus d'impôts de façon importante et certainement de façon délibérée. La population (pas les Vert.e.s et les Socialistes) a pour rappel voté une baisse d'impôts. Il conviendra donc de voir si les comptes 2025 seront grossièrement moins bénéficiaires qu'ils ne l'ont été ces dernières années.

En résumé, **M. Vuille** est le premier à penser qu'il faut faire un budget réaliste et prudent. En revanche, il n'adhère pas à ce que les estimations fiscales soient sous-estimées de manière excessive. La commune de Bernex a cependant peu d'influence sur ce paramètre à moins que des voix ne s'élèvent au niveau de l'ACG.

M. Vez donne lecture de la déclaration suivante pour le groupe Le Centre :

Chers collègues, enfin, après plusieurs années de présentation d'un avant-projet de budget extrêmement négatif, le Conseil administratif nous a enfin présenté un budget positif. De nouvelles estimations de rentrée fiscale en baisse nous ont obligé à travailler tous ensemble pour trouver des solutions.

Le Centre aimerait souligner l'excellente collaboration avec le Conseil administratif ainsi qu'avec les employés communaux déjà cités tout à l'heure concernés pour l'élaboration du budget. Le résultat de cela nous amène ce soir à accepter ce budget même si celui-ci est légèrement négatif. Nous appelons nos vœux pour les prochaines années à travailler de cette même manière, en travail d'équipe. Et n'oublions pas nos deux principaux projets qui vont nous prendre énormément d'énergie et énormément de moyens financiers, les rénovations des écoles de Luchepelet et de Robert-Hainard.

Mme Honegger annonce que le groupe PLR Bernex s'interroge sur l'ouverture dès la mi-2026 du poste de chargé culturel pour le CcuB de Lully. Il ne remet pas en question la pertinence d'anticiper l'ouverture de la salle de spectacle afin d'offrir une prestation de qualité. Toutefois, pour le groupe PLR, ce poste doit être conditionné à l'acceptation du cautionnement pour la Fondation du logement ainsi qu'au vote du crédit complémentaire qui n'ont pas encore été réalisés. Mme Honegger demande si le Conseil administratif peut confirmer que tel est bien le cas. Le groupe PLR se réjouit de pouvoir aborder cette thématique en commission dès le début de l'année 2026.

Comme évoqué en commission, **Mme Antille** indique que le poste du CcuB fait l'objet d'une autorisation pour engager une personne. L'engagement sera fait en toute connaissance de cause avec l'avancement des travaux. Deux étapes financières demeurent ouvertes : le cautionnement, qui sera présenté en Commission des Finances la semaine prochaine et au Conseil municipal de décembre (il s'agit d'une étape essentielle pour terminer le chantier). et l'achat du bâtiment par la Commune à la Fondation. Ces étapes sont essentielles et conditionnables au poste. Mme Antille invite donc le Conseil municipal à le voter ce soir et à voter par la suite le cautionnement et l'achat du CcuB.

Mme Honegger déclare que le groupe PLR propose de supprimer la participation « art en plein air » (poste 3290.0034.31990.999) d'un montant de CHF 10'000.-.

Le Président passe au vote.

Par 11 non, 10 oui et 0 abstention, l'amendement est refusé.
--

Commune de Bernex

Mme Honegger amène un second amendement : le groupe PLR propose de supprimer la « participation de la commune aux activités de proximité Saint-Mathieu, frais divers » (poste 3420.0218.31990.999) à hauteur d'un montant de CHF 22'500.-.

Le Président passe au vote.

Par 12 non, 8 oui et 1 abstention, l'amendement est refusé.

Mme Honegger annonce que le groupe PLR propose de supprimer la « participation de la commune pour l'ObjetThèque de Saint-Mathieu » (poste 3420.0219) d'un montant de CHF 5'500.-.

Le Président passe au vote.

Par 11 non, 9 oui et 1 abstention, l'amendement est refusé.

Mme Echard indique que le groupe PLR propose de réduire le montant d'« aide au développement, aide humanitaire et développement » (poste 5930.0000.36380.000) à un montant fixe de CHF 300'000.-, portant la participation de la Commune à 0,6 % environ.

Le Président passe au vote.

Par 11 non, 10 oui et 0 abstention, l'amendement est refusé.

Constatant que les votes sont très serrés entre la gauche et la droite, **Mme Jacquemoud** propose le renvoi du budget en Commission Finances et administration.

Le Président met cette proposition au vote.

Par 17 non, 4 oui et 0 abstention, la proposition de Mme Jacquemoud consistant à renvoyer le budget en Commission Finances et administration est refusée.

Mme Chassot annonce que si le président du PLR cantonal s'était félicité de la baisse d'impôt qui bénéficiera aux contribuables, les socialistes se sont quant à eux félicités du vote positif de la 13^{ème} rente AVS. Chacun a donc son petit sujet « préféré ». Finalement, c'est la population qui a voté en sachant qu'il y aurait des conséquences financière avec la baisse d'impôts, comme cela a été le cas pour ceux qui ont voté à la 13^{ème} rente. La démocratie s'applique puisque la population a voté et non pas le PLR. Ce dernier n'est pas fautif du vote de la population. Au nom du groupe PLR, **Mme Chassot** tient enfin à remercier le Conseil administratif, les chefs de service et le chef du service des finances pour le travail réalisé et les explications données.

b) Vote du budget 2026

Constatant l'absence de demandes de prise de parole, **le Président** donne lecture de la délibération.

M. Perrier indique que le groupe ACB demande le vote nominal. **Le Président** constate que trois personnes suivent cette proposition et procède donc à l'appel :

- Mme Baddeley : pour
- Mme Chassot : pour
- M. Cabot : pour
- Mme De Fusco Fehlmann : pour
- M. Doerks : pour
- Mme Echard : pour
- M. Flükiger : pour
- Mme Gentil : pour

Commune de Bernex

- Mme Graf : pour
- Mme Julie Honegger : pour
- Mme Natacha Jacquemoud : contre
- Mme Rima Laube : pour
- Mme Sandra Marconi : pour
- M. Antoine Mayerat : pour
- M. Christian Perrier : contre
- Mme Fabienne Regad : pour
- M. Bernard Riedweg : pour
- M. Jean-Daniel Vez : pour
- M. Stéphane Vuille : pour
- Mme Marie-Laure Wäfler : pour
- M. Guillaume Zufferey : pour

Délibération :

- Vu le budget administratif pour l'année 2026 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,
- Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de CHF 49'548'000.- (dont à déduire les imputations internes de CHF 118'200.-, soit net CHF 49'429'800.-) aux charges et de CHF 49'358'000.- (dont à déduire les imputations internes de CHF 118'200.-, soit net CHF 49'239'800.-) aux revenus, l'excédent de charges présumé s'élevant à CHF 190'000.-,
- Attendu que cet excédent de charges présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF -190'000.- et résultat extraordinaire de CHF 0.-,
- Attendu que l'autofinancement s'élève à CHF 5'151'000.-,
- Attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2026 s'élève à 48 centimes,
- Attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2026 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune s'élève à 100 centimes,
- Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de CHF 19'512'346.- aux dépenses et de CHF 1'233'601.- aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à CHF 18'278'745.-,
- Attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de CHF 5'151'000.- il en résulte une insuffisance de financement des investissements de CHF 13'127'745.-,
- Vu le rapport de la commission « Finances et Administration - FA » du 5 novembre 2025,
- Vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 90 et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DÉCIDE

Par 19 oui, 2 non et 0 abstention (21 votants)

- 1) D'approuver le budget de fonctionnement 2026 pour un montant de CHF 49'548'000.- (dont à déduire les imputations internes de CHF 118'200.-, soit net CHF 49'429'800.-) aux charges et

Commune de Bernex

de CHF 49'358'000.- (dont à déduire les imputations internes de CHF 118'200.-, soit net CHF 49'239'800.-) aux revenus, l'excédent de charges présumé s'élevant à CHF 190'000.-.

Cet excédent de charges se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF -190'000.- et résultat extraordinaire de CHF 0.-.

- 2) De fixer le taux des centimes additionnels pour 2026 à 48 centimes.
- 3) De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2026 à 100 centimes.
- 4) D'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2026 jusqu'à concurrence de CHF 13'127'745.- pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.
- 5) D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2026 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

c) Vote de la contribution au fonds intercommunal pour le développement (FIDU)

Délibération :

- Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;
- Vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds ;
- Considérant que ce fonds est compétent pour les attributions des financements versés aux communes ;
- Considérant que ce fonds est alimenté par une contribution annuelle de 2,5 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 26 millions de francs des communes ;
- Vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;
- Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015 ;
- Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017 ;
- Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU)

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DÉCIDE

Par 21 oui (unanimité des membres présents)

Commune de Bernex

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 366'500.- pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").
3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n°0290.36602 dès 2026.
4. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.

7. Propositions du Conseil administratif

- a) **Transfert du club-house du tennis-club et de sa pergola du patrimoine administratif au patrimoine financier**

- **Rapport de la commission « Finances et administration - FA » du 14 novembre 2025**

Mme Marconi, secrétaire de la commission Finances et administration, donne lecture du rapport de la commission Finances et administration du 14 novembre 2025.

Madame, Monsieur,

Réunie en séance ordinaire le 12 novembre 2025, la commission Finances et administration a étudié le projet de délibération concernant le transfert du club-house du tennis-club et de sa pergola du patrimoine administratif au patrimoine financier, présenté par Mme Guylaine Antille, Conseillère administrative, M. Yves Duchosal, Chef du Service des finances et M. François Stocco, Secrétaire général.

M. Duchosal explique que pour respecter MCH2 les biens sont inscrits au patrimoine administratifs et les biens générant un loyer au patrimoine financier.

Le cas du club-house du tennis est hybride car il abrite le restaurant qui génère un loyer mais aussi les vestiaires du tennis, le ratio de surface étant de deux tiers, il est possible de transférer l'ensemble du bien au patrimoine financier.

Ce transfert induit un avantage car il n'y a pas d'amortissement sur les biens inscrits au patrimoine financier ce qui représente une économie dans le budget de fonctionnement. Par ailleurs il existe une obligation de réévaluer tous les biens du patrimoine financier tous les 5 ans, ce qui peut générer une plus-value.

Un commissaire pose la question d'un bien qui serait hypothéqué, le transfert est-il possible ? Mme Antille répond qu'aucun bien de la commune n'est hypothéqué.

La commission passe au vote et vous recommande par

10 pour (10 membres présents)

d'accepter le transfert du patrimoine administratif au patrimoine financier le montant de Frs 1'380'563,46 représentant la valeur comptable du bâtiment abritant le restaurant du tennis-club.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

- **Délibération**

Le Président procède au vote après lecture du projet de délibération.

- Vu l'affectation commerciale à long terme de ce projet d'investissement (gestion d'un restaurant par un exploitant),
- vu les excédents de revenus réalisés par la commune liés à cette activité,
- vu la prédominance de la surface du bâtiment dédiée à cette activité commerciale (soit 72% de la surface totale du bâtiment), le reste étant composé d'un vestiaire et d'un dépôt pour le tennis-club (soit 28% de la surface totale du bâtiment),
- vu la prédominance de la surface de la parcelle 8716 dédiée aux installations sportives (soit 98% de la surface totale de la parcelle)
- vu le rapport de la commission « Finances et administration - FA » du 14 novembre 2025,
- vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et son règlement d'application,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DÉCIDE

Par 21 oui (unanimité des membres présents)

De transférer du patrimoine administratif au patrimoine financier, en transitant par le compte des investissements, le montant de 1'380'563.46 F représentant la valeur comptable du bâtiment abritant le restaurant du tennis-club au 31.10.2025.

b) Transfert de la Ferme agro-urbaine de Bernex du patrimoine administratif au patrimoine financier

- **Rapport de la commission Finances et administration - FA du 14 novembre 2025**

Mme Marconi, secrétaire de la commission Finances et administration, donne lecture du rapport de la commission Finances et administration du 14 novembre 2025.

Madame, Monsieur,

Réunie en séance ordinaire le 12 novembre 2025, la commission Finances et administration a étudié le projet de délibération concernant le transfert de la Ferme agro-urbaine du patrimoine administratif au patrimoine financier, présenté par Mme Guylaine Antille, Conseillère administrative, M. Yves Duchosal, Chef du Service des finances et M. François Stocco, Secrétaire général.

Le raisonnement est le même que dans le rapport précédent.

Quelques questions au sujet du montant transféré, effectivement le Conseil municipal avait voté un montant maximum de Frs 2'000'000.- pour la Ferme agro-urbaine, le reste du financement étant obtenus via des subventions et une participation de l'Etat.

M. Duchosal répond que le montant transféré correspond à la valeur du bâtiment.

La commission passe au vote et vous recommande par

10 pour (10 membres présents)

d'accepter le transfert du patrimoine administratif au patrimoine financier le montant de Frs 3'686'520,86 représentant la valeur comptable de la Ferme agro-urbaine de Bernex.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Jacquemoud souhaite savoir si le solde d'environ 1,6 million de francs dû par l'Etat a été réglé. **Mme Antille** rappelle que la réponse avait déjà été donnée lors d'un précédent Conseil municipal : les soldes arriveront une fois les travaux terminés (le chantier est à bout touchant), vraisemblablement en début d'année prochaine.

- Projet de délibération

Le Président donne lecture du projet de délibération.

- Vu l'affectation commerciale à long terme de ce projet d'investissement (gestion d'un restaurant et d'une épicerie par un exploitant),
- vu les excédents de revenus réalisés par la commune liés à cette activité,
- vu le rapport de la commission « Finances et administration - FA » du 14 novembre 2025,
- vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et son règlement d'application,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DÉCIDE

Par 20 oui et 1 non (21 votants)

De transférer du patrimoine administratif au patrimoine financier, en transitant par le compte des investissements, le montant de 3'686'520.86 F représentant la valeur comptable de la Ferme agro-urbaine de Bernex au 31.10.2025.

c) Convention avec l'État de Genève relative au projet de la Goutte de Saint-Mathieu

- **Rapport de la commission Finances et administration - FA du 14 novembre 2025**

Mme Marconi, secrétaire de la commission Finances et administration, donne lecture du rapport de la commission Finances et administration du 14 novembre 2025.

Madame, Monsieur,

Réunie en séance ordinaire le 12 novembre 2025, la commission Finances et administration a étudié le projet de convention avec l'Etat de Genève relative au projet de la Goutte de St-Mathieu - Bernex, présenté par Mme Guylaine Antille, Conseillère administrative, M. Yves Duchosal, Chef du Service des finances et M. François Stocco, Secrétaire général.

Cette convention concerne un remaniement parcellaire, notamment des parcelles le long de la bretelle d'autoroute et de parcelles jouxtant les chemins.

Commune de Bernex

Le chemin des Suzettes devra être légèrement décalé et passe au domaine cantonal avec une servitude de passage public, l'entretien de ce chemin sera à la charge de l'Etat de Genève.

Le chemin de St-Mathieu sera agrandi et élargi pour permettre le passage des ambulances et services d'urgence. La Commune prendra en charge l'entretien de ce chemin.

La bretelle autoroutière doit être remaniée en route cantonale pour accéder au site.

Il est précisé que ces cessions de parcelles sont gratuites, s'agissant de cessions entre collectivités.

Cette convention a été approuvée par l'Etat en juin 2025.

La commission passe au vote et vous recommande par

10 pour (10 membres présents)

d'accepter le projet de convention avec l'Etat de Genève relative au projet de la Goutte de St-Mathieu - Bernex.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

- Projet de résolution

Le Président procède au vote après lecture du projet de résolution.

- Vu le projet de pôle d'enseignement cantonal prévoyant la réalisation du nouveau cycle d'orientation de Bernex, du centre de formation professionnelle santé et social (CFPS), d'un P+R et d'un giratoire sur l'entier du périmètre de la Goutte St-Mathieu de la Commune de Bernex,
- Vu la modification de zone MZ n° 30058-507 en force modifiant les limites de zone sur le territoire de la Commune de Bernex,
- Vu la clause d'utilité publique prévue par l'art. 2 de la loi n° 12386 et l'impact sur les parcelles du périmètre, notamment les parcelles 7491, 7366, 7874, 8346 faisant partie du domaine public communal et la parcelle 8337 faisant partie du domaine privé de la commune de Bernex,
- Vu la convention établie par les parties afin de régler le futur remaniement de toutes les parcelles impactées en vue d'établir une unique parcelle privée cantonale au profit du nouveau projet de pôle d'enseignement, en fixant les modalités de cessions des parcelles communales (et leur désaffectation cas échéant), en déterminant la répartition financière du coût des infrastructures et la répartition de la charge d'entretien des surfaces cédées, en prévoyant l'inscription des servitudes nécessaires suite au remaniement parcellaire prévu par la convention
- Vu le rapport de la commission « Finances et administration - FA » du 14 novembre 2025,
- Vu l'article 30A de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DÉCIDE

Par 21 oui (unanimité des membres présents)

Commune de Bernex

1. D'autoriser le Conseil administratif à signer la convention avec l'État de Genève relative au projet de la Goutte de Saint-Mathieu - Bernex, sous réserve de l'approbation ultérieure par le Conseil municipal des opérations foncières, une fois celles-ci arrêtées de manière définitive, au moyen des délibérations nécessaires sur la base du tableau de mutation définitif et des projets d'actes notariés.

d) Comptes et crédits budgétaires supplémentaires 2025

- **Rapport de la commission Finances et administration - FA du 14 novembre 2025**

Mme Marconi, secrétaire de la commission Finances et administration, donne lecture du rapport de la commission Finances et administration du 14 novembre 2025.

Madame, Monsieur,

Réunie en séance ordinaire le 12 novembre 2025, la commission Finances et administration a étudié le projet de délibération concernant les amortissements complémentaires présentés par Mme Guylaine Antille, Conseillère administrative, M. Yves Duchosal, Chef du Service des finances et M. François Stocco, Secrétaire général.

Six crédits ont été identifiés, réfection des routes 2015/2016, réfection des routes 2016/2017, PLQ de St-Mathieu, rénovation terrains foot synthétiques, aménagement du préau de la crèche du Signal et réfection des routes 2019, pour un montant total de CHF 1'233'526.-.

Ces crédits pourraient être passés en amortissements complémentaires ce qui permet de réduire l'impact des amortissements sur le budget de fonctionnement.

Ce crédit budgétaire supplémentaire sera couvert par une économie sur des rubriques de charges, des plus-values au revenus ou le capital propre.

La commission passe au vote et vous recommande par

9 pour, 1 abstention (10 membres présents)

D'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire 2025 de CHF 1'233'526.- afin de procéder à des amortissements complémentaires sur les crédits figurant en annexe de la délibération.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

- **Projet de délibération**

Le Président donne lecture du projet de délibération avant de procéder au vote.

- Vu les importants projets d'investissement nécessaires au développement de la Commune à réaliser sur les années 2026 à 2030,
- vu l'augmentation des amortissements qui vont découler de ces futurs crédits d'investissement et leur impact généré sur les prochains budgets de fonctionnement,
- vu le rapport de la Commission Finance et Administration du 14 novembre 2025,
- conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,
- vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et son règlement d'application,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DÉCIDE

Par 20 oui et 1 abstention (21 votants)

- 1) De procéder à des amortissements complémentaires sur les crédits figurant en annexe pour un total de CHF 1'233'526.-.
- 2) De comptabiliser cet amortissement complémentaire sous la rubrique 383 (ou 387) « amortissement complémentaire du patrimoine administratif ».
- 3) D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2025 de CHF 1'233'526.-.
- 4) De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.
 - 129 Réfection des routes 2015/2016 pour CHF 42'322.-
 - 130 Réfection des routes 2016/2017 pour CHF 43'174.-
 - 139 PLQ de St-Mathieu pour CHF 96'312.-
 - 147 Rénovation terrains foot synthétiques (zone sportive) pour CHF 682'217.-
 - 150 Aménagement préau (crèche du Signal) pour CHF 207'718.-
 - 178 Réfection des routes 2019 pour CHF 161'783.-
 - Total des amortissements complémentaires 2025 : CHF 1'233'526.-

8. Propositions du Conseil municipal

a) Motion de Madame Natacha JACQUEMOUD, groupe ACB, relative aux 25 ans du Refuge de Darwyn à Bernex

- Rapport de la commission Finances et administration - FA du 15 novembre 2025

Mme Marconi, secrétaire de la commission Finances et administration, donne lecture du rapport de la commission Finances et administration du 15 novembre 2025.

Madame, Monsieur,

Réunie en séance ordinaire le 9 octobre 2025, la commission Finances et administration a étudié la motion du groupe ACB concernant les 25 ans du Refuge de Darwyn.

Cette motion demande que la commune fasse un don de Frs 3'000.- pour marquer les 25 ans du Refuge de Darwyn sur la Commune. Motion présentée le 23 septembre 2025 au Conseil municipal et renvoyée en commission Finances et administration pour traitement.

Mme Antille précise qu'il n'y a eu aucune demande du Refuge de Darwyn concernant une éventuelle subvention pour leurs 25 ans. Une lettre a été reçue par le Conseil administratif annonçant l'événement, proposant un défi inter-entreprises et invitant la commune à cet anniversaire.

Le Conseil administratif a répondu en inscrivant une équipe composée d'employés communaux pour un montant de Frs 450.-.

De plus, il a été accordé un rabais de 50% sur le prix de location des tables et bancs, tarif accordé aux associations communales reconnues, sachant que le Refuge de Darwyn n'est pas une association communale.

En 2019 il avait été accordé un montant de Frs. 2500.- pour un repas de soutien.

Un commissaire relève que la procédure doit être respectée, une association obtient généralement un soutien en cas de demande au Conseil administratif. Par ailleurs cette motion émane d'une membre de l'association en question.

Il est également dit que ce n'est pas à la Commune de proposer des subventions mais bien aux associations concernées de les demander.

La commission passe au vote et vous recommande par

1 pour, 4 non, 5 abstentions (10 membres présents)

De refuser cette motion pour un don pour les 25 ans du Refuge de Darwyn.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Jacquemoud souhaite revenir sur la décision prise en commission Finances et administration en précisant que sa motion fait mention d'un « don » et non pas d'une « subvention ».

Mme Jacquemoud rappelle qu'un don est une somme d'argent, un bien ou un service donné volontairement, sans obligation de contrepartie ou de justification spécifique. Un don est souvent perçu comme un geste de solidarité ou de générosité, sans qu'il n'y ait une demande formelle ou une obligation de remboursement. Le don est généralement ponctuel et peut être destiné à une cause particulière comme un anniversaire. Une subvention est une aide financière accordée par une institution publique, comme une commune ou un État, à une association, une organisation ou un projet dans un cadre spécifique. La subvention est souvent accordée sous condition d'une demande formelle et doit généralement être utilisée pour un objectif précis.

Au sens de **Mme Jacquemoud**, il y a donc eu une incompréhension au sujet de la motion. Le refuge de Darwyn ne demande rien comme il ne s'agit pas d'une subvention. Au surplus, Mme Jacquemoud informe qu'elle n'est pas membre de l'association mais qu'elle la parraine simplement. Elle n'a donc aucun lien avec le Refuge de Darwyn. Pour les 25 ans, un montant de CHF 3'000.- n'était pas la « mer à boire ». Après coup, Mme Jacquemoud a constaté qu'un rabais de 50 % avait été accordé sur les tables et les bancs, ce qui est déjà « pas mal ».

Mme Jacquemoud demande ensuite le vote nominal. **Le Président** constate que cette proposition est suivie par au moins trois personnes et procède à l'appel.

- Mme Baddeley : abstention
- Mme Chassot : contre
- M. Cabot : contre
- Mme De Fusco Fehlmann : contre
- M. Doerks : contre
- Mme Echard : contre
- M. Flükiger : pour
- Mme Gentil : abstention
- Mme Graf : contre
- Mme Honegger : contre
- Mme Jacquemoud : pour
- Mme Laube : abstention
- Mme Marconi : contre
- M. Mayerat : contre
- M. Perrier : pour
- Mme Regad : contre
- M. Riedweg : contre

Commune de Bernex

- M. Vez : contre
- M. Vuille : contre
- Mme Wäfler : contre
- M. Zufferey : contre

Par 15 non, 3 oui et 3 abstentions, la motion pour un don pour les 25 ans du Refuge de Darwyn est refusée.

9. Informations

Mme la Maire, Guylaine Antille :

Exposition à la galerie « Aux Portes de la Champagne »

Trois céramistes professionnels de Bernex, Brigitte Papazian, Hugues De Crousaz et Philippe Homère, exposent à la galerie jusqu'au 7 décembre. Horaires d'ouverture et informations à consulter sur bernex.ch ou le site internet de la galerie.

Concert de l'Avent

Dimanche 14 décembre à 17h30, l'ensemble vocal « Les Ondes » dirigé par Léonie Cachelin proposera un concert spécial Noël à l'église de Bernex. Le programme du se déploiera tout au long des XIXe et XXe siècles autour des Christmas Carols, tantôt a cappella, tantôt accompagnés par l'orgue. Entrée libre, chapeau à la sortie.

Tous les autres événements de la commune sont à consultées en ligne sur bernex.ch ou dans l'agenda culturel communal.

Patinoire

La patinoire est ouverte depuis vendredi passé, vendredi 21 novembre, pour sa 11^{ème} saison. Horaires et infos pratiques sur bernex.ch.

M. Cyril Huguenin

Social

Dans le cadre du programme de prévention du suicide chez les jeunes à Bernex « Bernex, là pour ses jeunes » (15 mois de programme entre septembre 2025 et décembre 2026), ne manquez pas la soirée du 12 décembre au Forum qui proposera une initiation au jeu vidéo de prévention que l'association Stop Suicide a développé pour Genève. Début de soirée à 18h.

M. Karl-Anton Baumann

Aménagement du territoire

L'Etat de Genève organise le 11 décembre à l'Aula de Lully à partir de 18h30 une soirée d'information et de concertation concernant le plan localisé agricole (PLA) n°30'282 qui a pour objet la démolition/reconstruction d'une des serres de la société Jaquenoud SA.

10. Questions

Incident survenu en commission Finances et administration du 6 mai 2025

Mme Laube donne lecture de la question suivante :

Lors du Conseil municipal du 20 mai 2025, notre groupe, Le Centre, a posé une question claire concernant les faits survenus en commission Finances Administration du 6 mai 2025. Ce jour-là, le président de commission, avec le soutien d'une Conseillère municipale, a tenté d'interdire la parole à l'élu du Centre qui siégeait en remplacement de notre collègue, Luc Gioria, décédé quatre semaines auparavant.

Je rappelle ici que l'article 83 du règlement du Conseil municipal de la commune de Bernex ne laisse aucune ambiguïté. Un membre empêché - et un décès est l'empêchement le plus absolu - peut être remplacé par un Conseiller municipal du même groupe. Le siège du groupe en commission doit être occupé. Notre remplaçant avait donc pleinement droit d'être présent et de s'exprimer. L'interdiction de parole n'avait aucun fondement réglementaire.

Notre question était simple et légitime : cette interdiction était-elle recevable ? À ce jour, nous n'avons reçu aucune réponse, ni justification, ni même un début d'explication. Nous le regrettons profondément. Au-delà de l'enjeu institutionnel, cette situation touche à la mémoire d'un collègue disparu.

Ne pas répondre à cette question, c'est choisir d'ignorer un sujet sensible et fondamental au respect de nos règles. Nous prenons acte de ce refus implicite de répondre.

Bernésiens scolarisés dans des structures d'enseignement spécialisé

Mme Honegger s'enquiert de la possibilité de demander au DIP le nombre d'enfants bernésiens qui sont scolarisés dans l'enseignement spécialisé ainsi que la typologie de structure qu'ils fréquentent.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** remercie l'assemblée, qui est conviée à un apéritif au carnotzet, et lève la séance à 21h36.

**La prochaine séance est fixée au
16 décembre 2025
à 20h00.**

Le Secrétaire :

Christian PERRIER

Le Président :

François JESUS

Bernex, le 5 décembre 2025